

Le Regain

Journal de la Confédération paysanne de l'Ariège

ÉDITO

QUE LA CAMPAGNE EST BELLE... !

Que de belles rencontres, que de réunions chaleureuses, que de bons moments partagés autour du pâté et du saucisson de Patrice, des légumes de Marie-Hélène, du fromage d'Anne, Jérôme, et tant d'autres ! C'est avec plaisir et gourmandise que nous venons à votre rencontre depuis la fin de l'automne. Les soirées sont riches d'échanges, de partage et c'est bien tard dans la nuit, après un dernier verre de vin, de cidre ou de jus de pomme, qu'on rentre à la maison, la tête qui résonne encore des derniers mots entendus, de témoignages poignants et de tous ces espoirs qui naissent !

Maintenant, il est temps pour chacun de nous tous de voter. C'est sans doute l'occasion ultime de choisir ceux qui nous représenteront demain à la chambre d'agriculture de l'Ariège, bien sûr, mais cela va bien au delà. On vous l'a dit, cette chambre peut redevenir un outil de développement formidable, reste à s'en saisir à nouveau pour qu'il réponde aux besoins du plus grand nombre. Mais l'enjeu, est bien plus grand, vous le savez. Il s'agit d'évaluer le poids des différents syndicats au niveau national et donner aux ministres de l'agriculture en place et à venir une idée du rapport de force pour choisir quelle politique agricole et alimentaire mettre en œuvre.

Avec la Confédération paysanne, pas de langue de bois !

Ce que nous défendons ici pied à pied, est repris au niveau national. Laurent Pinatel ⁽¹⁾, présent le 11 janvier à Cadarcet, vous l'a bien dit. Pas de mots d'ordre qui descendent de Paris dans les départements, ce sont les départements qui, forts de leurs expériences de terrain, font remonter les idées. Laurent et nous, parlons le même langage ! Nos prises de positions en Ariège sont reprises auprès des ministères par nos représentants, nous les y accompagnons quand c'est nécessaire. La Confédération paysanne n'a pas un discours en Ariège et un autre à Paris ou à Bruxelles !

À la Confédération paysanne, pas de plan de carrière, pas de jetons de présence ici et là, pas de casquettes de président qui s'empilent !

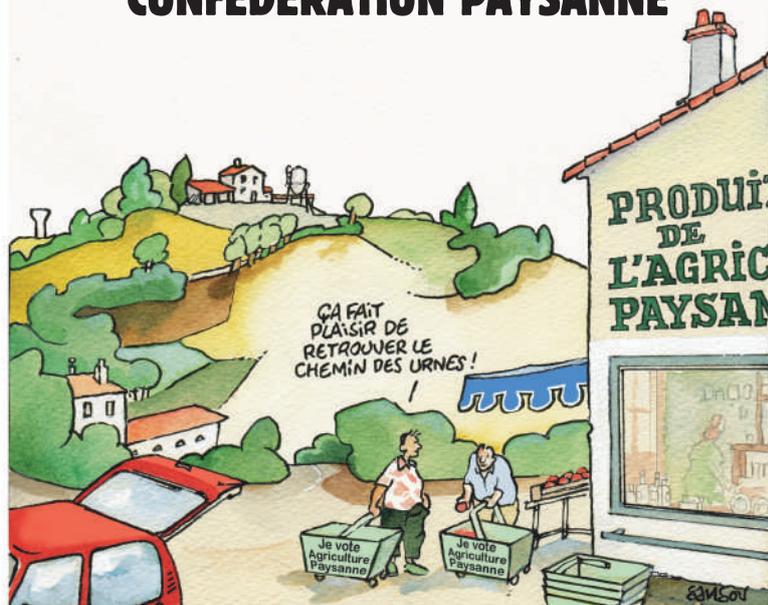
Nous restons avant tout des paysannes et des paysans qui s'investissent sur leurs fermes comme dans les différentes commissions.

Pour que l'agriculture de demain ressemble à la vôtre, pas d'hésitations, votons Confédération Paysanne !

David Eychenne
Co porte-parole de la Conf'Ariège

⁽¹⁾ Porte-parole national, éleveur de vaches laitières dans la Loire en GAEC, dont une partie du lait est transformé à la ferme

POUR VIVRE DE MON MÉTIER, JE VOTE CONFÉDÉRATION PAYSANNE



COMMENT VOTER ? DÈS RÉCEPTION DU MATÉRIEL DE VOTE, ET AVANT LE 31 JANVIER

■ **Par correspondance** : Mettez votre bulletin Confédération paysanne dans la petite enveloppe de vote. Découpez votre carte d'emballage. Glissez la petite enveloppe et la carte d'emballage dans la grande enveloppe d'envoi pré-affranchie. Signez au dos de cette enveloppe d'expédition et postez-la. - **Pas de rature, modification, signe distinctif sur le bulletin ou les enveloppes sous peine d'annulation !**

■ **Vote électronique** : Suivez pas à pas la notice explicative.

2019

"C'est la saison des vœux, et ça se voit dans certains journaux... Si d'aucuns ne nous considèrent pas habilités à présenter nos vœux sur la même page et au même titre que tous les organismes professionnels agricoles (ref Terres d'Ariège n°641, page 12), c'est donc dans les colonnes de ce Regain que nous adressons à l'ensemble de la profession, paysans, salariés et anciens exploitants nos vœux sincères de santé et de bonheur. L'année 2018 a été éprouvante pour toutes et tous et à plus d'un titre, nombreux aléas climatiques, prédations jamais aussi importantes, énième retard des aides PAC concernant la bio etc. En cette nouvelle année, les changements prônés et défendus par la Confédération paysanne depuis des années n'ont jamais été autant d'actualité face aux défis économiques, environnementaux, climatiques et sociétaux auxquels la profession doit faire face. Nous comptons donc sur votre mobilisation pour voter et soutenir l'équipe de la Confédération paysanne aux élections de la Chambre d'agriculture. À nos collègues et voisins des listes opposées, nous leurs faisons savoir que nous aurons grand plaisir à continuer à débattre avec eux et à essayer de trouver les meilleurs moyens possibles pour que tous, demain, nous puissions être des représentants avec un regard juste et utile pour notre profession.

À TOUTES ET TOUS, UNE EXCELLENTE ANNÉE 2019 !

POUR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 09

"PLUS DE TRANSPARENCE, D'OUVERTURE, DE TRAVAIL EN ÉQUIPE, ET DE DÉMOCRATIE !"

David Eychenne, Laurence Marandola, et Christophe Gouazé, le trio de tête de la liste de la Confédération paysanne en Ariège.

>> POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ?

DAVID

Je suis installé à Camon depuis 18 ans, avec un élevage bovin gascon de 50 mères et 30 bœufs de 2 à 5 ans sur une centaine d'hectares de coteaux secs ; je suis dans un système transhumant autonome en foin et en céréales. Je commercialise tous les produits, soit directement, soit en circuit court, notamment au travers de l'association bio "La Source" qui livre la restauration collective, avec presque 10 ans d'avance sur la plateforme départementale.

Je suis le co-porte-parole de la Conf' de l'Ariège et membre du Comité national. Cette instance est le « parlement du syndicat », c'est un lieu où l'on côtoie des paysans de toute la France et où on acquiert une vision transversale de tous les sujets relatifs à l'agriculture. Ça me semble très important d'avoir cette vision là, y compris pour présider la chambre d'agriculture de l'Ariège.



LAURENCE

Je suis installée depuis 11 ans à Auzat sur une quarantaine d'hectares de parcours et de bois pâturés entre 800 et 1200 mètres d'altitude. Nous élevons des lamas pour la vente de reproducteurs, la production de laine, le portage et la randonnée et pour le débroussaillage. Nous produisons également du jus de pommes et des plantes aromatiques et médicinales. Il s'agit d'une "petite ferme" avec transformation et valorisation de tous nos produits.

Pour le côté syndical, je suis secrétaire générale de la Conf' de l'Ariège et comme David, membre du Comité national. Par ailleurs, localement je me suis beaucoup investie depuis 2015 sur les problèmes liés à la nouvelle PAC, en n'hésitant pas à rentrer dans le détail des dossiers les plus compliqués.



CHRISTOPHE

Je suis installé en GAEC avec ma compagne à Lescure sur une ferme de coteau de 90 ha avec une soixantaine de vaches à viande en agriculture biologique. L'essentiel de la surface est constitué de prairies permanentes et de parcours. En terme de cultures nous avons 7 ha de céréales et 8 ha de luzerne ce qui assure notre autonomie. Nous commercialisons 95 % de notre production en vente directe ou en circuit court via des magasins de producteurs et des bouchers. Je me suis fortement impliqué dans la sauvegarde de l'abattoir de Saint-Girons en assurant le rôle de directeur bénévole. J'y ai acquis une bonne connaissance de la filière viande.



>> LAURENCE, TU T'ES BEAUCOUP EXPRIMÉE SUR LES PETITES FERMES LORS DE LA CAMPAGNE, PEUX-TU NOUS RAPPELER POURQUOI CE SUJET TE TIENT TANT À CŒUR ?

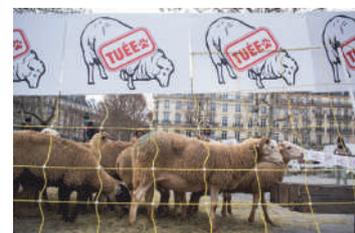
Tout d'abord, la notion de « petite ferme » est plus large qu'on ne l'imagine souvent puisqu'en Ariège, elles représentent 1/3 des fermes (voir la définition page 6). Elles contribuent grandement à faire vivre les villages et les territoires et elles produisent fruits, légumes, volailles, fromage, miel, à l'inverse de la spécialisation des territoires. Malgré ça, elles restent souvent invisibles et ne bénéficient ni de reconnaissance ni de soutien

pour s'installer, investir... Pour s'en sortir, elles développent des trésors d'imagination pour transformer, valoriser et communiquer autour de produits de qualité. Beaucoup ont d'excellents niveaux d'efficacité économique ; pour d'autres, un accompagnement et un soutien adaptés permettraient de consolider leur activité et d'améliorer les conditions de travail.

>> CE COMBAT AUTOUR DES PETITES FERMES SIGNIFIE-T-IL QUE LES « INSTALLATIONS RSA » COMME DISENT CERTAINS, VONT SE MULTIPLIER ?

Laurence : Tout d'abord, je rappelle notre conviction qui est aussi le cœur de notre travail depuis 2 ans autour du revenu des paysans, bien traduite dans notre slogan de campagne "produire pour vivre". À la Confédération paysanne, nous sommes bien loin de prôner une quelconque assistance, que ce soit par le RSA ou par des aides PAC sans limites. Ceci dit, le RSA joue un vrai rôle social en permettant à ceux qui connaissent des difficultés de garder la tête hors de l'eau et ceci concerne les petites, les moyennes et les grandes fermes. Et si chaque année il y a

quelques petites installations dont les revenus proviennent au début du RSA, il me semble que ce n'est pas vraiment un problème pour l'agriculture ariégeoise, elles ne sont responsables ni de l'instabilité des cours, ni de la concurrence sur le foncier, ni des autres maux de l'agriculture. Elles traduisent également les carences des politiques agricoles. Tous les paysans préféreraient générer un revenu suffisant de leur travail ! Et ce n'est pas uniquement la taille d'une ferme qui conditionne ses résultats économiques !



>> SUR CERTAINS ENJEUX (OGMs, PESTICIDES...), LA CONF' A PARU ÊTRE PLUS PROCHE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE QUE DU MONDE AGRICOLE. NE PENSEZ-VOUS PAS QUE CE CI CONTRIBUE À L'AGRI-BASHING ?

Laurence : Sur les sujets comme les OGMs ou les pesticides, le monde agricole est beaucoup moins mono-bloc que ne le laissent entendre certains, qui sont parfois plus liés à l'agrobusiness qu'à l'agriculture. On ne peut pas nier que les dérives de l'agriculture industrielle provoquent des dégâts considérables en terme de biodiversité, de santé humaine et contribuent à l'appauvrissement social des villages. Même si en Ariège la situation est globalement moins grave qu'ailleurs, il faut absolument changer de modèle agricole au niveau national et européen. Dire ça, ce n'est pas aller contre le monde agricole.

C'est remettre en question le modèle qui est imposé par certains au plus grand nombre et qui conduit à la disparition à marche forcée des paysans.

Ce qui contribue à l'écart entre la société civile et des agriculteurs toujours moins nombreux, c'est notamment le lobby de la FNSEA au niveau national, pour aller vers une agriculture toujours plus industrielle. Quand on met dans le même sac la ferme des 1000 vaches et un petit élevage laitier, les vegans s'en saisissent et font de même avec l'élevage paysan et l'élevage industriel. Et ça, ce n'est sûrement pas la faute de la Conf' !

>> VOS OPPOSANTS ONT LAISSÉ ENTENDRE QUE SI VOTRE LISTE ARRIVE EN TÊTE, CE SERAIT LA FIN DE L'IRRIGATION EN ARIÈGE. EST-CE EXACT ?

David : La maîtrise de l'eau est un des leviers principaux de l'agriculture, aujourd'hui et demain. Bien sûr que les irrigants continueront à avoir de l'eau si la Conf' arrive en tête ! Il est vrai aussi que nous continuerons et amplifierons le travail mené sur les économies d'eau et sur le choix des assolements. Des phrases chocs empêchent toujours d'appréhender les situations complexes dans leur globalité !



>> COMMENT VOUS POSITIONNEZ-VOUS SUR LE THÈME DE LA PRÉDATION ?

David : En 2018, l'Ariège est devenue le troisième département où il y a eu le plus d'attaques de grands prédateurs en France. On a voulu sortir de la discussion "pour ou contre l'ours", montrer le désespoir des éleveurs et bergers, ce que signifie "subir la prédation". Nous faisons tout notre possible pour qu'il y ait encore un avenir pour les activités agricoles et pastorales en montagne en Ariège dans un contexte de très forte présence de l'ours. Nous nous sommes déplacés très récemment à Paris et avons obtenu le report de l'arrêté sur

les barèmes d'indemnisations, initialement prévu pour le 31/12/18.

Parmi nos revendications, la non acceptation de la conditionnalité des indemnisations des pertes à la mise en place des "moyens de protection" et la reconnaissance des pertes indirectes.

Chaque étape à Paris sur ce sujet nous renvoie au fossé qui existe entre l'appréhension ministérielle du dossier et la réalité vécue par les éleveurs et bergers.

Nous continuons de mener des négociations déterminées avec les services de l'État !

>> LES POUVOIRS PUBLICS INCITENT LES AGRICULTEURS À S'ASSURER FACE AUX DIFFÉRENTS RISQUES IMPACTANT LES REVENUS AGRICOLES. QU'EN PENSEZ VOUS ??

David : C'est en effet un des enjeux majeurs de la PAC post 2020. La Commission Européenne, fidèle à son dogme libéral, propose que la PAC prenne en charge une part importante des cotisations d'assurances privées pour faire face aux aléas impactant les revenus agricoles. À la Confédération paysanne, nous pensons que financer des assurances privées n'est pas le rôle de la PAC. Les aléas climatiques et sanitaires doivent bien être accompagnés par l'État, mais de façon mutualisée et publique : le fond de

calamité agricole jouait très bien ce rôle jusqu'à très récemment. Sans oublier le travail autour de la diminution des risques en adaptant et diversifiant les productions et les pratiques. En ce qui concerne les pertes de revenus, c'est de prix, de valorisation et de régulation dont on a besoin, pas d'assurances ! De plus, le problème est que les assurances ont un pouvoir de lobbying nettement supérieur à celui des paysans. Comment croire une seconde que les intérêts des agriculteurs seront bien défendus !

>> CHRISTOPHE, COMMENT POURRAIENT ÊTRE AMÉLIORÉES LES SYNERGIES ENTRE LA CHAMBRE ET LES OUTILS DE TRANSFORMATION, EN PARTICULIER L'ABATTOIR DE S' GIRON ?

Pendant ces dernières semaines et suite aux réunions de campagne, j'ai eu une réunion en sous-préfecture de S' Giron à la demande de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Nous allons mettre en place un plan de formation des opérateurs pour les abattoirs ariégeois autour de la professionnalisation, du renforcement du lien entre les différents métiers (éleveurs, abatteurs et bouchers) et aussi attirer des candidats pour ces métiers tout en respectant l'animal !

Côté transformation (projet d'atelier de découpe...), un groupe de travail est en train de naître et nous attendons le résultat de la commission FEADER pour savoir si un

technicien pourra être pris en charge.

Les collectivités territoriales ainsi que les services de l'État attendent beaucoup de notre part sur ces points. La chambre n'a jamais été présente sur ces sujets vitaux pour les abattoirs. J'ai été très satisfait de ces dernières réunions et avancées sur le fond avec un débat toujours plus riche sur le sujet.

Voilà qui promet pour 2019 ! La prochaine équipe de la chambre d'agriculture a toute sa place pour accompagner cette dynamique autour de la valorisation de l'élevage et de nos territoires. J'espère que nous gagnerons les élections pour continuer de participer à ces chantiers et consolider nos abattoirs.

>> PENSEZ-VOUS RÉELLEMENT ÊTRE EN CAPACITÉ DE GÉRER LA CHAMBRE ?

David : Nous avons une équipe remarquable. L'engagement bénévole de chacun et la somme de travail fourni ces dernières années pour soutenir et défendre les paysans ariégeois consolident nos compétences et nos propositions.

Des liens forts ont été tissés au niveau national et européen sur de multiples sujets (PAC, prédation, installation, filières...), ce qui nous permettra d'être efficaces dès le premier jour.

Je n'ai aucune inquiétude à ce sujet et d'ailleurs, le sérieux, le dynamisme et la cohérence de notre équipe sont reconnus par tous, même par nos adversaires !

Ces élections sont plus que jamais ouvertes, nous pouvons gagner, et même nous devons gagner car nous sommes là pour mettre la chambre d'agriculture au service de tous et pour orienter l'agriculture vers un modèle qui favorise des paysans plus nombreux.

L'AGRICULTURE PAYSANNE ARIÉGEOISE, FERMEMENT DÉFENDUE DANS SA DIVERSITÉ PAR L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE ET NATIONALE !

Ce vendredi 11 janvier 2019, l'équipe nationale de la Confédération paysanne est venue en Ariège apporter son soutien à l'équipe départementale dans le cadre de la campagne pour les élections professionnelles agricoles.

Laurent Pinatel, porte parole national est un familier de notre département puisqu'il est déjà venu 3 fois en 3 ans soutenir les actions locales et les relayer au niveau national.

En 2015, il a participé à l'ensemble du colloque sur l'agriculture de montagne à Ax-les-Thermes et notamment à la table ronde de clôture avec le ministre de l'agriculture.

En 2016, il est venu à Foix soutenir les porte paroles de la Conf dans le cadre du procès Toulis-LeRegain.

En 2017, il a participé à la commission nationale « Prédateur » aux Cabannes puis à l'action au péage de Pamiers.

Les deux fermes visitées lors de la journée du 11 janvier 2019 présentaient 2 facettes de l'Agriculture Paysanne :

La ferme de Vernou à Saint-Quirc, une ferme de 50 ha avec des grandes cultures et de l'arboriculture et la ferme de Vincent Dulac, de 70 ha, qui élève des vaches gasconnes.

La soirée à Cadarcet qui a suivi ces visites a été partagée entre un temps d'échange autour des enjeux nationaux et notamment un retour sur l'action « les mauvais prix c'est fini » et des discussions sur les problématiques locales.

Le représentant national de la Confédération paysanne a encore une fois souligné la qualité de l'équipe locale, dont de nombreux membres ont pu montrer leur énergie et leur maîtrise des dossiers et enjeux locaux qu'ils défendent localement et nationalement.



Vincent Dulac est éleveur au Mas d'Azil. Il s'est installé dans les années 90 sur la ferme familiale. Il s'agit d'une ferme traditionnelle de coteaux avec une vingtaine de vaches mères gasconnes.

La surface de 70 ha est constituée de **parcours**, de **prairies**, de 5 ha de **céréales auto-consommées** et de 5 ha de **luzerne**. J'élève des **boeufs** jusqu'à 4 ans. Ils sont ensuite vendus à des bouchers abatteurs locaux (Loubet & Fils à St Girons et Jérôme Gaston à Daumazan-sur-Arize) et à Viandes du Sud Toulousain (ventes en ligne) en label rouge gascon. Les vaches de réforme et quelques veaux de boucherie sont aussi engraisés. Pour avoir des bêtes bien conformées, je travaille sur la **génétique**, avec des vaches inscrites à l'UPRA et la pratique de l'insémination artificielle. Ce choix est aussi

POUR MOI, L'AGRICULTURE PAYSANNE SE TRADUIT PAR :

- **UNE RECHERCHE DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE,**
- **UNE PRODUCTION DE QUALITÉ,**
- **LA CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE SUR LA FERME.**

Vincent Dulac



PAC (répartition des aides, propositions, accompagnement à la déclaration, aux contrôles, paiement des aides...)

Surfaces pastorales - Petites fermes - Élevage

Prédation - Transmission/Installation - Foncier - Maraîchage/arboriculture/PPAM - Pratiques agricoles - Sanitaire/Biosécurité...etc.



POUR VIVRE DE MON MÉTIER, JE VOTE CONFÉDÉRATION PAYSANNE !

NOTRE PROJET POUR L'AGRICULTURE : MODERNE ET PERFORMANT

La Confédération paysanne a trente ans, nos racines syndicales beaucoup plus, et la caractérisation de l'agriculture paysanne existe depuis plus de 15 ans. Et pourtant notre projet pour l'agriculture est moderne. Une agriculture moderne, en opposition à une agriculture productiviste et industrielle qui aujourd'hui symbolise le passé.

L'AGRICULTURE PAYSANNE EST MODERNE CAR ELLE SEULE EST EN PHASE AVEC LES ATTENTES SOCIALES ET SOCIÉTALES :

- l'humain retrouvant sa place au cœur des systèmes de production ;
- une alimentation de qualité, relocalisée ;
- une volonté affirmée de sortir des intrants de synthèse ;
- un aménagement territorial avec des paysans nombreux et des régions déspecialisées où la polyculture élevage reprend toute sa place ;
- un lien homme-animal-territoire fort ;
- un objectif de souveraineté alimentaire ici et ailleurs.

SI L'AGRICULTURE PAYSANNE EST MODERNE, ELLE EST AUSSI PERFORMANTE SOCIALEMENT, ENVIRONNEMENTALEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT.

Elle nécessite moins d'aides publiques pour le même revenu dégagé en agriculture intensive ou industrielle.

Il ne s'agit pas d'être parfait partout mais de tendre vers :

- Des paysans nombreux, heureux, fiers de leur métier, sur des fermes qui seront transmissibles !
- Des moyens de production qui durent pour ne pas épuiser les sols et les animaux pour produire à long terme.
- La création de la valeur ajoutée, socle de la rémunération paysanne, tout comme la recherche d'autonomie.

Alex Franc



L'AGRICULTURE PAYSANNE DANS LA PLAINE DE L'ARIÈGE, DIVERSIFIÉE ET INNOVANTE

L'histoire récente de la ferme de Vernou, à St Quirc, visitée dans le cadre de la campagne électorale aux élections professionnelles chambre d'agriculture de la Confédération paysanne vendredi 11 janvier 2019, traduit une évolution vers plus de diversité dans les productions, plus d'emplois, moins d'utilisation d'intrants et plus de vente directe et locale. Cette histoire va à l'encontre de la logique dominante en œuvre depuis l'arrivée de l'irrigation dans notre plaine (1980) : agrandissement, forte mécanisation, réduction de la diversité des cultures.

DE 1990 À 2010 : l'évolution de la ferme et des pratiques vers l'agriculture paysanne

En 1990, la ferme de 50 ha était orientée sur la monoculture de maïs en conventionnel, un couple vivait de cette activité et part à la retraite, faute de repreneurs.

Mes parents ont racheté la ferme et ont valorisé le maïs en le transformant en aliment pour élever et gaver des canards gras. Par ailleurs 3 ha de vergers ont été plantés avec le retour des premières haies.

L'utilisation massives de phytosanitaires (30 à 50 traitements entre mars et juillet) dans de mauvaises conditions de sécurité, ont rendu mon père allergique aux phyto à partir de 1997. Les mauvais prix de vente des pommes en circuit long à cette époque ont aussi fait pencher la balance vers l'Agriculture Biologique à partir de 1998. En 2000, les 50 ha étaient convertis en Bio.

Depuis, le verger a été progressivement restructuré pour être mené en Bio :

- variétés rustiques,
- plantation de haies autour et au sein des parcelles,
- baisse des densités d'arbres à l'hectare,
- mélange des espèces et variétés au sein des parcelles,
- bandes fleuries, plantes compagnes...

De 2010 à aujourd'hui : point d'honneur à l'agriculture paysanne !

En 2010, je m'installe en suivant le parcours JA et continue le développement de cette agriculture paysanne, en m'orientant notamment vers la vente directe et l'emploi.

Un marché à la ferme est créé en regroupant une vingtaine de producteurs. Il fournit aujourd'hui plus de 150 familles chaque semaine avec des produits fermiers bio et locaux.

La diversité des fruits plantés augmente encore avec plus de 20 variétés de pommes cultivées. Deux parcelles (8 et 4 ha) sont plantées en agroforesterie, pour mélanger les grandes cultures et les fruits en économisant la ressource en eau. Les rotations des grandes cultures sont

allongées sur 7 à 9 ans, en accord avec des voisins éleveurs.



Photo : Alex Franc

L'atelier de transformation de jus de pomme augmente son activité (40 à 50000 L de jus pasteurisés annuellement).



Photo : Alex Franc - Ferme de Vernou

Une expérimentation de forçage d'endives sous abris est menée. Enfin, des légumes sont cultivés sous frondaison dans le verger pour optimiser la place et valoriser encore la ressource en eau.

Toutes ces activités permettent maintenant à 3 familles de vivre sur la ferme et l'embauche de 3 à 6 saisonniers 4 mois par an.



POLITIQUE AGRICOLE ENJEUX ET PROPOSITIONS POUR LA PAC 2020

Dans le contexte actuel et les défis qu'affronte l'agriculture, les négociations autour de la future PAC 2020 sont particulièrement importantes. Jusqu'à aujourd'hui, la PAC n'a pas été à la hauteur, ni pour maintenir des agriculteurs nombreux, ni pour soutenir la rémunération des paysans, ni pour orienter une politique alimentaire !

N'oublions pas que les PAC qui se succèdent depuis 1992 ont été, certes, établies par Bruxelles, mais avec la forte participation des gouvernements français et avec la bénédiction de la FNSEA ! D'où une convergence non aboutie, une majoration incomplète des 52 premiers hectares, une insuffisance de budget sur les aides au maintien à l'agriculture biologique et les MAEC...

Globalement, la position de la FNSEA peut être résumée à : des planchers, pas de plafonds, des aides à la surface (pas d'aides à l'actif) et ne pas toucher aux DPB qui constituent le revenu des paysans. Mais cette vision est celle qui a conduit l'agriculture française à ce qu'elle est aujourd'hui !

>> CONSTAT : DES INÉGALITÉS EN ARIÈGE

Les montants des soutiens de la PAC ont globalement augmenté en Ariège depuis 2015, mais de plus grandes inégalités ont vu le jour. D'un côté, des situations plutôt favorables pour les transhumants - avec pour certains des rentes de situations - et, de l'autre côté, une forte pénalisation des fermes ayant peu de surfaces et/ou des parcours.

De nombreuses fermes ayant très peu de surface et créant beaucoup de valeur ajoutée se voient totalement exclues de la PAC alors qu'elles produisent et font vivre le tissu rural.

C'est en étant parfaitement consciente de cette situation que la Confédération paysanne travaille déjà sur la PAC 2020.

"PETITE FERME" : UN TERME BIEN DÉFINI PAR LE CSO

Partant de la définition validée en 2002 par le Conseil supérieur d'orientation (CSO) du ministère de l'Agriculture, la Confédération paysanne propose que les petites fermes soient ainsi définies :

■ **Un chiffre d'affaires hors taxes, incluant les aides PAC du 1^{er} pilier** (en moyenne triennale), inférieur à 50 000 € pour une Unité de travail annuel (UTA), 62 500 € pour 1,5 UTA, 75 000 € pour 2 UTA, 100 000 € pour 3 UTA, 125 000 € à partir du quatrième UTA (et au-delà). Les cotisant-e-s solidaires et la pluriactivité sont pris en compte tant que leur revenu (inférieur au SMIC) ajouté au chiffre d'affaires est inférieur aux plafonds ci-dessus ;

■ **Un montant maximum d'aides du 1^{er} pilier de la PAC** (en moyenne triennale) de 15 000 €/1 UTA, 20 000 €/2 UTA et au-delà ;

■ **Une surface (SAU déclarée à la PAC) maximale**, hors landes et parcours, inférieure à 30 ha (58% de la surface moyenne des fermes françaises) pour 1 UTA, 40 ha pour 2 UTA, 50 ha pour 3 UTA, 60 ha pour 4 UTA et au-delà.

La définition de la petite ferme ne peut être harmonisée à travers l'Europe car les réalités de l'agriculture divergent fortement entre pays européens.

>> PROPOSITIONS

La régulation des marchés, la maîtrise des productions, la compensation du handicap (ICHN), les soutiens à l'installation, la production d'une alimentation de qualité sont au cœur de notre projet pour la future PAC. Les aides PAC doivent être uniquement versées à des personnes physiques qui soient des acteurs de la production agricole.

Voici les principales priorités pour que la politique agricole puisse enfin répondre à des objectifs de maintien d'agriculteurs et de transition agricole, en Ariège et ailleurs.

UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES AIDES

La Confédération paysanne n'est pas favorable au maintien des aides découplées à la surface. Cependant, elles s'imposent encore dans la PAC 2020, et donc il faut améliorer ce système dans le but de mieux soutenir toutes les fermes et de mettre un frein à la chasse aux aides à l'hectare, en plaine comme en montagne.

UNE MAJORATION SUR LES 1^{ERS} HA DU PAIEMENT REDISTRIBUTIF

Dans la PAC actuelle, la majoration sur les 52 premiers ha, telle qu'elle a été mise en place, a un très faible impact sur les fermes de petites et moyennes surfaces. Il est donc indispensable de renforcer l'efficacité de la majoration sur les premiers ha (paiement redistributif) pour une meilleure répartition des aides directes à la surface : une majoration maximale du montant de l'aide sur les premiers ha avec une dégressivité forte sur les ha

suivants sur le modèle de l'ICHN. L'ICHN est un soutien très pertinent et il serait intéressant que les autres aides soient construites sur ce modèle.

UNE AIDE "AUX PETITS AGRICULTEURS"

La mise en place au niveau français de l'aide « aux petits agriculteurs » (mesure proposée par l'Europe) est nécessaire pour reconnaître la multifonctionnalité et soutenir les petites fermes.

Un montant d'au moins 5000€ par actif pour les 2 premiers actifs et 2500€ par actif pour les actifs paysans suivants.

Les "petits agriculteurs" doivent pouvoir bénéficier des soutiens climatiques et environnementaux, comme tous les autres agriculteurs.

UNE DÉGRESSIVITÉ ET PLAFONNEMENT DES AIDES DU 1^{ER} ET 2ND PILIER PAR ACTIF.

Le montant des dépenses salariales liées à l'emploi d'un salarié par paysan doit être rajouté aux seuils de dégressivité et de plafonnement.

EN FRANCE EN 2015, 20% DES EXPLOITATIONS PERCEVAIENT 52% DES AIDES PAC !

Cette inégalité est encore plus criante au niveau européen où 2% des plus grosses exploitations consomment 22% du budget des aides directes ^[1]. Évidemment, le niveau d'aides perçues n'est nullement proportionnel au nombre d'actifs que font vivre ces fermes !

Les décisions prises sur les orientations et le budget de la PAC par l'État français, en étroite synergie avec le syndicat majoritaire, ont donc des conséquences directes sur nos fermes, dès aujourd'hui mais également pour la PAC 2020.

^[1] Source : Étude d'impacts de la réforme de la PAC, sept 2016, publiée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Stéphane Le Foll

POLITIQUE AGRICOLE

CONTRE LES LOGIQUES D'EXCLUSION

NOUS AVONS GAGNÉ, AU NIVEAU NATIONAL

UN SOUTIEN FORT À LA TRANSITION AGRICOLE ET LA RÉMUNÉRATION DES PRATIQUES FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT, À LA BIODIVERSITÉ ET AU CLIMAT

Une transition agricole est nécessaire, via des contrats individuels et collectifs (MAEC systèmes) couvrant la globalité de la ferme, accessible partout, par tous, sans zonage. Cette transition doit donc être soutenue grâce à un 2nd pilier fort avec un budget conséquent dédié à ces mesures.

Le budget du 2nd pilier ne peut être utilisé, ni pour financer des assurances privées, ni des investissements en technologies numériques coûteuses (diminuant l'autonomie et le nombre de paysans), ni pour de grosses infrastructures.

En complément des contrats de transition, les paysans qui mettent en place des pratiques favorables à l'environnement, à la biodiversité et au climat doivent être rémunérés de manière incitative pour le service qu'ils rendent à la société, via l'écodispositif / ecoscheme dans le 1^{er} pilier.

DES AIDES COUPLÉES AU SERVICE DE LA TRANSITION DES MODÈLES DE PRODUCTION AGRICOLE

Les aides couplées doivent être au service de la transition des modèles de production : autonomie protéique, montée en gamme, élevage à l'herbe, etc. Les aides couplées ne peuvent être accessibles aux cultures à vocation industrielle et aux cultures non alimentaires telles que les agrocarburants.

RECONNAISSANCE DE LA VALEUR ALIMENTAIRE DES SURFACES PASTORALES POUR LES TROUPEAUX

La France doit reconnaître toutes les surfaces qui sont effectivement pâturées et toutes les ressources qui sont consommées par les animaux, à hauteur de leur valeur fourragère. Des méthodes de contrôle adaptées doivent être mises en place.

La PAC 2020 pourrait accompagner les évolutions de l'agriculture vers des paysans nombreux, mieux rémunérés, plus résilients face aux aléas et produisant une alimentation de qualité en reliant les soutiens à la production et aux actifs agricoles.

Laurence Marandola

Parmi les victoires de la Conf au niveau national, voici celles qui ont des répercussions positives pour nos exploitations ariégeoises.

Ces victoires continueront de grandir et de nous servir si le rapport de force avec la FNSEA change. Pour cela, votez Confédération paysanne !

PAC 2015 :

- la majoration des aides sur les 52 premiers hectares ;
- la mise en place d'un plafond sur l'aide aux vaches laitières ;
- la modification du plancher de 10 vaches à 10 UGB ;
- la dégressivité de l'aide bovine allaitant et de l'aide ovine ;
- la mise en place de prime pour les races mixtes ;
- la convergence des aides entre 2015 et 2019 ;
- la reconnaissance des surfaces pastorales ;
- la reconnaissance des surfaces en chênes et châtaigniers, pâturées avec des productions sous signe de qualité ;
- la mise en place d'une aide aux légumineuses fouragères liées à l'activité d'élevage ;
- la revalorisation de l'ICHN, les dérogations au seuil de productivité à 0,05 UGB/ha ;
- la prise en compte de tous les ovins dans le calcul du chargement pour l'ICHN ;
- la mise en place d'ATR pour les MAEC et aide bio ;

- la possibilité pour les régions de baisser les planchers des montants des aides à l'investissement dans le cadre des PCAE obtenues au niveau national ;
- la suppression du plancher de 20 JB pour les aides aux jeunes bovins ;
- la prise en compte des MAEC dans la revalorisation des DPU avec intégration des MAEC dans le calcul des références historiques (Conseil d'état).

POUR UNE RECONNAISSANCE DES PETITES FERMES :

- intégration des petites fermes dans les comptes de l'agriculture ;
- un sondage qui montre que les citoyen.ne.s soutiennent les petites fermes.

RELOCALISATION :

- produits fermiers : appui et suivi du travail porté par Casgiu Casana pour maintenir l'appellation « fermier » à un produit réalisé entièrement sur l'exploitation.

NOUS AVONS FAIT AVANCER

POUR UNE RECONNAISSANCE DES TOUTES LES FERMES

Toutes les fermes commencent à avoir une place dans les discussions politiques et dans certains textes législatifs. Le règlement européen sur la PAC reconnaît pour la première fois les petit.e.s exploitant.e.s et met en place la possibilité d'une aide, que la France n'a pas retenue. Certaines régions ont introduit, dans leur programme de

développement rural régional (PDRR), des mesures en faveur des petites fermes (aide au démarrage des petites exploitations, seuils minimums d'investissement).

MONTAGNE : CONSIDERATION DE TOUTES LES DIMENSIONS AGRICOLES

- prise en compte des spécificités de la montagne : étude des productions hors pastorales, l'ICHN, les surfaces peu productives.

LA PAC

DOIT : ■ **GARANTIR UN REVENU AUX PAYSANNES ET PAYSANS** pour maintenir et redéployer des emplois directs et induits dans l'espace rural, nécessité sociale et culturelle pour l'ensemble de la société.

- **SOUTENIR LA VIABILITÉ DES FERMES,**
- **ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS L'AGRICULTURE PAYSANNE,**
- **RÉPONDRE À LA DEMANDE ALIMENTAIRE DES CITOYENS,**
- **DONNER LA CAPACITÉ AUX PAYSANS DE VIVRE SUR LE TERRITOIRE.**

TRANSMISSION INSTALLATION

Le nombre d'installation annuelle est en constante diminution (-6.2 % entre 2015-16 au niveau national). En cause : une politique agricole qui pousse sans cesse à l'agrandissement (via des aides PAC à l'hectare et non plafonnées par actif), des politiques d'installation injustes et inefficaces et des politiques foncières qui relèguent, dans l'attribution de foncier, des installations non aidées (2/3 des installations au niveau national) derrière des agrandissements. Le renouvellement des actifs agricoles est en panne, et pourtant il y a urgence : plus de la moitié des chefs d'exploitation seront en âge de partir à la retraite dans les dix prochaines années !

« POUR QUE PLUS UN PAYSAN NE PARTE À LA RETRAITE SANS REPRENEUR ! »

Matthieu Chatenet, éleveur de brebis laitières et vaches allaitantes avec transformation fromagère dans un GAEC ayant également un atelier maraîchage, s'engage depuis de nombreuses années à la Confédération paysanne et à l'ADEAR de l'Ariège. Son engagement a toujours été, avant tout, sur les questions de l'installation et de la transmission, et le sera d'autant plus au sein de la chambre d'agriculture de l'Ariège.

Je me suis installé il y a dix ans dans le Couserans et déjà je n'avais pas beaucoup de voisins paysans. Aujourd'hui, cela ne semble pas aller mieux. On nous dit que plus de la moitié des chefs d'exploitation seront en âge de prendre leur retraite dans les prochaines années. Dans les villages, ce n'est pas rare qu'il n'y ait plus qu'un seul agriculteur. Bientôt plus du tout ? Alors maintenant que fait-on ?

Il faut bien se dire une chose : la force du monde agricole diminue avec le nombre de paysans. Moins on sera, plus on sera faible. Si le fossé se creuse entre citadins et ruraux, il existe aussi entre ruraux et paysans. C'est plus dur quand on est seul dans un village de se justifier des mouches, du bruit de la machine à traire le dimanche matin et de l'odeur des cochons.

Mais il y a une solution à cela : la transmission des exploitations. Au lieu d'en parler sans y croire, on pourrait commencer par essayer en y croyant. Car derrière ce mot, il y a les jeunes qui restent et même des nouveaux qui arrivent !

Alors, la Conf' à la chambre, ça ne va pas faire des miracles, c'est sûr. Ce qu'on offre aujourd'hui c'est de se battre demain pour que plus un paysan ne parte à la retraite sans repreneur. Je pense que trop de politiciens ont abandonné cette idée que l'agriculture peut être source d'emplois et de dynamisme sur le territoire. Il faut redonner du souffle aux cédants, travailler avec eux en amont pour trouver une solution à la reprise de leur ferme dans de bonnes conditions pour les deux parties.

Matthieu Chatenet

"LA FORCE DU MONDE AGRICOLE DIMINUE AVEC LE NOMBRE DE PAYSANS. ON PEUT INVERSER LA TENDANCE !"

>> POUR FAVORISER LA TRANSMISSION

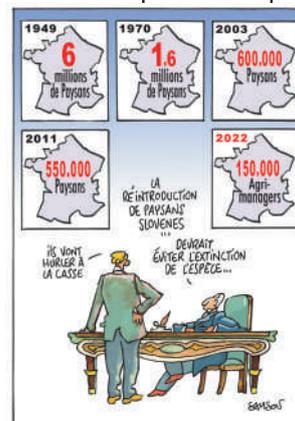
- **REVALORISER LES RETRAITES AGRICOLES**, pour se dégager de la nécessité de faire son capital en vendant sa ferme.
- **ADAPTER LA FISCALITÉ**, en faveur des ventes à destination de l'installation plutôt que de l'agrandissement.
- **ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LA TRANSMISSION**. L'inscription au répertoire des paysans sur le départ doit être obligatoire 5 ans à l'avance et être accessible à tous.
- **RESTRUCTURER LES EXPLOITATIONS INTRANSMISES** (formes sociétaires, installations collectives).

La pluralité dans l'accompagnement à l'installation dès le passage au PAI n'est toujours pas respectée en Ariège.

Le programme des "chèques conseils transmission" qui se met en place en Pays d'Olmes et de Mirepoix doit faire tâche d'huile sur toute l'Ariège.

NOUS AVONS GAGNÉ, AU NIVEAU NATIONAL

- **Rénovation du parcours à l'installation** : refonte des cahiers des charges des PAI, stage 21h et CEPPP, pluralité des structures (reste à le faire appliquer en Ariège !), reconnaissance de l'installation progressive, ...
- **Mise en place de Comités d'installation** : des espoirs sur la fin de la cogestion JA/ministère sur l'installation.
- **Suppression de la nécessité d'avoir la capacité professionnelle** pour avoir la revalorisation des DPB spécifique aux nouveaux entrants en agriculture (des critères profondément discriminatoires !).
- **Ouverture des dispositifs à l'ensemble des candidats à l'installation sans critères restrictifs.**
- **Mise en place de modulations de la DJA** avec l'introduction de 3 critères importants : "Hors cadre familial" "Agroécologie" et "Création d'emploi et de valeur ajoutée".
- **Mise en place d'un début de politique nationale de la transmission.** Cette revendication de la Conf' de longue date, promise au moment des Assises de l'installation, commence à prendre corps...



PAI : Point Accueil Installation
CEPP : Centre d'élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé

NOS PROPOSITIONS

>> POUR FAVORISER L'INSTALLATION

- **SUPPRIMER LES CRITÈRES RESTRICTIFS D'ÂGE POUR L'ACCÈS AUX AIDES À L'INSTALLATION.** En 2016, 35 % des installés avaient plus de 40 ans !
- **SUPPRIMER LA SURPRIME À L'INVESTISSEMENT**, ajoutée par les JA alors que nous avons obtenu la possibilité de moduler la DJA (voir ci-dessus).
- **FACILITER L'INSTALLATION PROGRESSIVE**
- **APPLIQUER LE PLURALISME DANS L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION.** Nous avons réintroduit du pluralisme dans la gestion de la politique et du parcours à l'installation. Mais de nombreuses chambres d'agriculture refusent encore de l'appliquer en verrouillant le parcours d'accompagnement à l'installation. De nombreux porteurs de projet ne sont pas soutenus lors de leur passage au PAI et sont découragés.

BIO & LOCAL

UN NÉCESSAIRE ENJEU DÉFENDU PAR LA CONF'

Pourtant plébiscitée par une demande croissante du public, en accord avec les orientations affichées par les ministères de l'agriculture et de la transition écologique, force est de constater que dans les faits, l'Agriculture biologique reste peu aidée par les Pouvoirs Publics.

Les bienfaits de l'Agriculture biologique ne sont plus à prouver. Autrefois considérée comme une niche réservée à des consommateurs aisés, elle s'est développée autour d'un cahier des charges précis, grâce à la confiance bâtie entre paysans et citoyens de plus en plus conscients des enjeux environnementaux et de santé publique.

Les propositions de la Conf', sans imposer un système unique et sans vouloir forcer personne, sont d'une part de démontrer les avantages et les progrès amenés par ce type d'agriculture, d'autre part de lutter pour une meilleure reconnaissance et répartition des aides.

L'idée n'est certainement pas de diminuer les exigences du cahier des charges pour augmenter les surfaces en bio, comme cela a été fréquemment pratiqué par nos décideurs, avec une belle pub verte à la clé ! Passer en bio c'est souvent un vrai changement de système, pas seulement prendre des appros autorisés en bio. En maraîchage, un système diversifié sera garant de résilience. En élevage, les systèmes de pâturages précis permettent de limiter les coûts de production et valorisent une ressource abondante en Ariège.

Aller vers une agriculture moins impactante sur l'environnement est une nécessité, mais la demande de la société aujourd'hui va plus loin. Au delà d'une agriculture moins polluante, il s'agit d'évoluer vers des produits de qualité, une

amélioration de l'impact social de l'agriculture et enfin une production, une transformation et une commercialisation la plus locale possible.

La Bio est une voie de progrès, et reste un vrai gage de qualité pour les consommateurs, pour la partie de la production couverte par sa certification, à savoir la non utilisation de produits chimiques de synthèse !

Le projet de la Conf' est de combiner la bio comme voie de progrès technique avec des circuits locaux pour un plus grand lien entre les producteurs et les consommateurs (notamment en relation avec le Civam Bio 09 ou les coopératives bio).

Mathias Chevillon - Frédéric Cluzon

Avant d'être celle de l'essor de la bio, la dernière décennie est bien celle de la chimie et de la disparition des paysans. La seule solution est un profond changement de modèle, inenvisageable dans le cadre de la représentativité actuelle. Votez Confédération paysanne !

L'AB est un combat important pour la Confédération paysanne mais :

Nous pensons que les paysans sont victimes du système des pesticides et c'est collectivement que nous devons sortir de cette impasse, par des politiques adaptées. L'AB telle qu'elle est définie aujourd'hui dans le cahier des charges ne couvre pas toutes les questions agricoles loin de là. Nous travaillons par exemple à la relocalisation des productions et des outils de transformation comme les abattoirs. Et nous défendons un projet de société avec des paysans nombreux et heureux dans leur travail. Il est possible de faire de l'AB avec des drones, des robots et sans paysans. Les politiques promues par la FNSEA nous conduisent vers une France à 150 000 agri-managers, sans paysans, mais pourquoi pas en agriculture biologique ?

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DÉFEND DONC TOUS LES PAYSANS MAIS PAS TOUTES LES AGRICULTURES.

L'agriculture biologique est une des voies qui peut permettre aux paysans d'avancer vers une agriculture respectueuse des femmes, des hommes et de l'environnement. Tous les leviers doivent être mobilisés pour encourager son développement.

L'enjeu est double et la Conf' agit sur les deux fronts : elle milite pour une sortie collective des pesticides avec un réel accompagnement des paysans, la maîtrise et la régulation de la production, la mise en place de politiques qui empêchent les dumpings sociaux et écologiques. Parallèlement, elle œuvre pour des politiques favorables au développement de la bio : chaque conversion est une avancée qui va dans le bon sens !

>> NOS PROPOSITIONS

LES AIDES AU MAINTIEN ET À LA CONVERSION SUR 5 ANS DOIVENT ÊTRE MAINTENUES !

■ Un transfert supplémentaire du 1^{er} vers le 2nd pilier peut assurer leur financement. La Conf' le revendique depuis déjà longtemps.

■ Les défaillances dans la mise en place technique des aides depuis 2016 doivent cesser très rapidement.

■ Le système incitatif du Paiement pour Service Environnemental est une piste intéressante, car il compense le coût de la bio pour les producteurs (certification, main d'œuvre plus importante). S'il est effectivement programmé dans la prochaine PAC, il reste à peser pour que son financement soit ambitieux et pas en chute libre comme les précédentes aides à la Bio !

LE CAHIER DES CHARGES EUROPÉEN QUI S'APPLIQUERA EN 2021 DOIT RÊSTER CELUI D'UNE BIO EXIGEANTE.

LA STRUCTURATION DE FILIÈRES TERRITORIALISÉES DOIT SE DÉVELOPPER.

LA COMMUNICATION AUPRÈS DES CONSOMMATEURS ET DU LIEN PRODUCTEUR / CONSOMMATEUR DOIT ÊTRE RENFORCÉE

Puisque l'on a du mal à faire payer les pollueurs (voir la levée de boucliers de la FNSEA lors du vote de l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse, par les députés dans la nuit du 18 au 19/12), reste à faire de la pédagogie auprès des consommateurs : vous croyez acheter des produits pas chers, mais vous les payez 3 fois : à l'achat, avec vos impôts et avec vos frais de santé/dépollution !

UNE ALIMENTATION Saine ET DE QUALITÉ DOIT ÊTRE ACCESSIBLE À TOUS

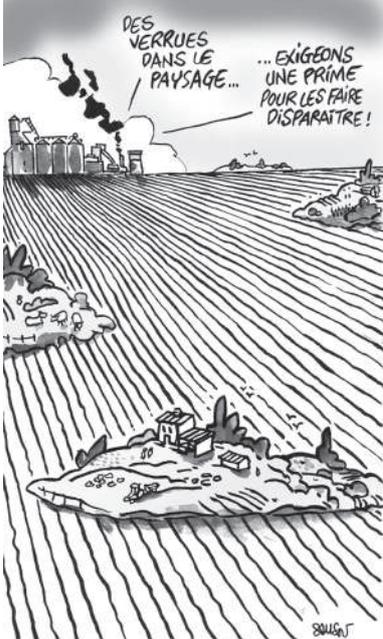
■ au minimum 30% de produits bio et locaux dans la restauration collective en 2022,

■ le fléchage d'une partie importante de l'approvisionnement de l'aide alimentaire vers des produits bio et en circuit court.

Au delà des aides pour compenser un coût de production plus élevé, la Conf' propose d'autres pistes. Une meilleure reconnaissance du plus environnemental et social généré par la Bio, une plus grande protection de l'agriculture bio des appétits des industriels, et surtout des politiques de développement ambitieuses, à la hauteur des bienfaits que la bio apporte à la société !

LA FNSEA DES VILLES MENT AUX FDSEA DES CHAMPS FNSEA ET FDSEA MENTENT AUX PAYSANS !

>> LA FNSEA EST POUR DES PAYSANS NOMBREUX ET DÉFEND TOUTES LES FERMES !



MAIS SURTOUT PAS LES PETITES ET LES MOYENNES ! NI LA SURPRIME DES 52 PREMIERS HECTARES !

D'ailleurs, Christiane Lambert et Xavier Beulin se sont fermement opposés à la convergence des aides, à la revalorisation des 52 premiers ha dans la nouvelle PAC ! La FNSEA a en effet milité contre le paiement redistributif (surprime des 52 premiers hectares), mesure pour une répartition plus équitable des aides, lui préférant concentrer tous les deniers, vers "des exploitations durables et viables".

>> LA FNSEA S'OPPOSE À L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE ET À LA GRANDE DISTRIBUTION !

Au tout début des États généraux de l'alimentation, la FNSEA a signé avec Coop de France, l'association nationale de l'industrie agroalimentaire (ANIA) et la fédération de la grande distribution (FCD), une contribution commune sur les relations commerciales agricoles.

MEILLEUR MOYEN POUR QUE RIEN NE CHANGE FONDAMENTALEMENT.



>> LA FNSEA DÉFEND LES PRODUCTEURS DE LAIT !



La FNSEA s'est accommodée à merveille de la fin des quotas et n'a jamais été fervente de la régulation.

POURTANT LEVIER MAJEUR POUR LA RÉMUNÉRATION PAYSANNE.

>> LA FNSEA EST POUR LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS !

Vivéa se désengage des formations Émergence : Avec 13 sièges sur 15 au conseil d'administration de VIVEA, la FNSEA-JA a décidé de supprimer le dispositif de formation à l'émergence de projet.

CE DISPOSITIF PERMETTAIT D'ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET DITS "HORS CADRE FAMILIAL" VERS DES INSTALLATIONS SOLIDES ET PÉRENNES.

>> LA FNSEA DÉFEND LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LE BIO !

MAIS POURTANT, CHRISTIANE LAMBERT S'OPPOSE FERMEMENT AUX AIDES AU MAINTIEN ET À LA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

La FNSEA s'offusque officiellement des retards de paiements des aides bio. Mais après avoir applaudi la fin des aides au maintien, la présidente Christiane Lambert a demandé à deux reprises au ministre de l'Agriculture que les aides à la conversion bio soient diminuées de 5 à 3 ans.

>> LA FNSEA ET LA POLITIQUE SANITAIRE (FCO, BIOSÉCURITÉ).

Elle ne défend jamais les producteurs en plein air ou en circuits courts face au rouleau compresseur des normes biosécurité qui sont pensées pour l'élevage en filière longue.

Elle ne défend jamais les paysans qui souhaitent adopter des soins alternatifs dans le but notamment de réduire l'utilisation des antibiotiques et des pesticides.

SEUL LUI IMPORTE DE GARDER LE STATUT INDEMNÉ AFIN DE "GARDER LES MARCHÉS À L'EXPORT".

AVIAIRE SUR ADOUR



>> LA FNSEA SOUHAITE EXCLURE LES FERMES DIVERSIFIÉES ET LES PETITES FERMES DES AIDES PAC.

La FNB, association spécialisée de la FNSEA, a milité pour un plancher d'aide à la vache allaitante à 30 vaches allaitantes (excluant la moitié des éleveurs), avec une demande d'exclusion des races mixtes. Grâce à la Conf', ce plancher a été abaissé à 10 vaches allaitantes puis à 3 vaches allaitantes + 10 UGB sur la ferme, et les races mixtes sont éligibles.

>> LA FNSEA PARLE DE RETRAITES ET PRESTATIONS SOCIALES ALORS QU'ELLE DEMANDE EN PERMANENCE LA BAISSÉ DES CHARGES SOCIALES.

En pleine crise de l'élevage, la FNSEA a obtenu du plan de crise Valls un abaissement des cotisations sociales.

OR, CETTE MESURE SERVAIT D'AVANTAGE AUX FERMES DÉGAGEANT DU REVENU QUE LES FERMES EN CRISE.

>> LA FNSEA CRITIQUE LE MANQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES PAYSAN.NE.S !

MAIS ÇA FAIT QUARANTE ANS QU'ELLE GÈRE LA QUASI-TOTALITÉ DES CHAMBRES D'AGRICULTURE, QU'ELLE PILOTE CRÉDIT AGRICOLE ET GROUPAMA, QU'ELLE NOYAUTE LES COOPÉRATIVES DE SA VISION LIBÉRALE ET INDIVIDUALISTE, à l'opposé de la solidarité et du lien au territoire des fondamentaux de la coopération.

>> LA FNSEA PARLE DES BIOTECHNOLOGIES COMME DES OUTILS POUR LES PAYSAN.NE.S.

La FNSEA a toujours été pro-OGM. Pour la FNSEA, l'appropriation des semences, des animaux et des micro-organismes par les brevets des multinationales ne sont pas un problème (ça sert à rémunérer l'innovation !), la contamination de l'environnement et de la biodiversité par les OGM, les problèmes sanitaires et économiques qu'ils induisent sont secondaires face aux profits des multinationales.

POUR LA FNSEA, LES PAYSANS NE SONT QUE DES CONSOMMATEURS DE SEMENCES À LA MERCI DES MULTINATIONALES SEMENCIÈRES.

IL EST LOIN LE DISCOURS QUI DIT DÉFENDRE LA DIVERSITÉ DES MODÈLES SANS EXCEPTION.



>> LA FNSEA PARLE DE RÉGULATION FONCIÈRE.

Alors qu'elle cautionne par son inaction les montages sociétaires en cours actuellement, permettant d'échapper au contrôle des structures. Elle ne se dit pas choquée outre-mesure par le montage de la ferme-usine des 1000 vaches.

>> LA FNSEA DIT DÉFENDRE LES AGRICULTEURS ACTIFS.

Mais sa définition du statut de l'actif est-elle celle souhaitée par le terrain ? Voici la définition de la FNSEA de l'actif :

"DÉTENIR LE CAPITAL ET ASSURER LA DIRECTION DE LA FERME SUFFIT, IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE FAIRE LES TRAVAUX AGRICOLES".

À VOUS DE CHOISIR !

À l'heure des choix, les différences structurelles sont connues entre les différents syndicats. Il est également évident que nos syndicats ont des fonctionnements radicalement différents.

Lorsqu'au printemps 2018, Philippe Lacube reçoit la Présidente de la région Occitanie, il lui parle du bâtiment de M. Lacube, du restaurant de M. Lacube, de la valorisation des produits de M. Lacube et des 2 jeunes installés avec M. Lacube.

Alors que 3 ans plus tôt, à l'occasion du colloque sur l'agriculture de montagne, quand la Confédération paysanne reçoit à Ax-Les-Thermes le Ministre de l'agriculture, elle lui expose sa vision du développement des territoires, ses objectifs de politiques agricoles ainsi que les risques de dérives de la PAC 2015 notamment sur le collectif (attribution individuelle des DPB estive).

C'est une différence fondamentale entre la "start-up agriculture" des fameux "entrepreneurs premiers de cordée" qui profite à quelques uns et un engagement politique et syndical au service de tous.

Quand en 2015 des paysan-e-s de la Conf' de l'Ariège ont passé des heures et des heures pour réussir à sauver un troupeau menacé d'abattage total à cause d'un hypothétique risque de tuberculose ;

Quand toutes les semaines depuis 2015, des paysan-e-s de la Confédération paysanne alertent l'administration sur des situations compliquées liées à la PAC (et souvent réussissent à débloquer les dossiers) ;

Quand à Saint-Girons une dynamique locale bénévole est créée pour maintenir et développer l'abattoir ;

Il s'agit bien de combats au service de tous, petits et grands.

Rappelons également notre implication en 2018 pour arracher la reconnaissance, menacée, des surfaces pastorales qui n'ont pas, elles, de couleur syndicale.

Maintenant c'est à vous de choisir, en espérant que votre choix se portera sur une équipe compétente et expérimentée au service de tous.

Les paysan-ne-s qui sont sur cette liste, ne cherchent pas à empiler sur leurs têtes des casquettes de président,... sinon, ils n'auraient pas choisi ce syndicat !

LA LISTE FDSEA JA DÉVOILE SES SOUTIENS, ET ÇA FAIT PEUR !

Qu'est ce qu'on est fier de militer pour la Conf' quand on voit qui sont les soutiens de nos adversaires !

Comme bon nombre d'entre vous, j'ai reçu "Terres d'Ariège" il y a peu et j'ai pu constater à quel point la liste FDSEA JA néglige les réalités locales. Comment est-ce possible de penser que Christiane Lambert et Nicolas Sarthou peuvent apporter quelque chose à notre département ?

La première est éleveuse hors sol, le second a vidé sa ferme de ses animaux pour les remplacer par des "touristes".

Quelle honte, dans notre département où les fermes sont variées, peuplées d'animaux à l'herbe et où le schéma extensif est une de nos forces, que de s'entourer des fossoyeurs de l'élevage dans les fermes françaises !

Ils doivent se frotter les mains les végans, de voir que demain nos campagnes seront vidées de tous leurs animaux !

Mais peut être est-ce la volonté d'honorer notre vocation exportatrice qui pousse Philippe Lacube et son équipe à s'entourer de pareilles élites !

Heureusement, nous sommes là avec la Conf' pour offrir une alternative à ce modèle inquiétant et c'est bien cela qui me porte aujourd'hui.

J'espère que demain, mes voisins, les paysans que je croise à l'abattoir, en formation, aux réunions GDS, aux foires ou encore en estive, par leur vote, sauront me faire garder l'espoir. Si je suis sur cette liste aujourd'hui c'est parce que le modèle agricole prôné par la FNSEA me désole et que nous avons besoin d'une alternative. La Conf' me donne espoir par le pragmatisme et la lucidité de son programme, et par la capacité des paysans qui la font vivre à être dévoués à la cause commune, à être techniques et novateurs sur leur fermes et à être conscients de l'importance de toutes les productions.

Demain, nous devons choisir ; c'est soit la tristesse et les contraintes de l'uniformisation et de l'industrialisation de l'agriculture, soit l'espoir et le maintien de fermes nombreuses, rentables et vivantes en Ariège.

Soyez libres dans vos choix et arrêtez de penser que la Conf' nous conduira au chaos.

LA CONF' EST UNE CHANCE, SAISISSEZ-LÀ !

Sébastien Guenec



DERNIER RENDEZ-VOUS DE CAMPAGNE À CARCANIÈRES

MARDI 15 JANVIER 2019 À 19H

Salle municipale

AUBERGE ESPAGNOLE ET BOISSONS OFFERTES



Le système électoral, tel qu'il est conçu, implique que le ministère finance les syndicats à hauteur du pourcentage qu'ils ont obtenu. Choisir l'abstention, c'est de fait choisir de conforter financièrement le syndicat majoritaire. En d'autres termes, ne pas voter pour ne pas cautionner le système des chambres d'agriculture, c'est renforcer le syndicat majoritaire... qui dirige les chambres d'agriculture.

PARMI LES VICTOIRES ET AVANCÉES !

SANITAIRE : LE COMBAT DE LA CONF' POUR LA PRISE EN COMPTE DES PRODUCTIONS FERMÈRES.

2017 : INFLUENZA AVIAIRE

Reconnaissance des spécificités des élevages autarciques en circuits courts pour les mesures de biosécurité, les mesures d'abattage préventif et d'indemnisation (un "guide de biosécurité pour les petits élevages de volailles" a été rédigé par la Conf').

Reconnaissance du moindre danger des élevages autarciques et exclusion de ceux-ci des mesures d'abattage pendant une certaine période.

Reconnaissance de l'importance du facteur "transport d'animaux vivants" et par là du rôle de la filière organisée dans la multiplication des foyers d'influenza aviaire.

Possibilité pour les petites fermes en canards et oies (moins de 3200 canards sur parcours) de demander la

dérogation et de ne pas enfermer les animaux pendant la période à risque : défense du plein air !

2014 : VOIE MÂLE

Abandon dans la loi d'avenir de certification des reproducteurs mâles.

2018 : FCO

Abandon de la vaccination obligatoire contre le sérotype 4.

Le gouvernement œuvre pour le déclassement de la FCO eu égard au faible impact clinique sur les animaux.

2014 : TUBERCULOSE

Adoption d'un protocole d'abattage partiel du troupeau et non pas abattage total dans toutes les situations.

2017 : ECOANTIBIO

Insertion d'une priorité de travail sur la sécurisation juridique des médecines "alternatives".

SOUTENEZ-NOUS, PROFITEZ-EN POUR ADHÉRER POUR L'ANNÉE 2019 !

Renvoyez le bulletin d'adhésion ci-dessous + le règlement de la cotisation au 32 avenue du Général de Gaulle 09000 Foix

Nom : Prénom :

Adresse postale

Adresse mail Tel :

Statut : exploitant-e cotisant-e solidaire en projet d'installation Retraité-e

conjoint-e autre :

Production :

Production en agriculture biologique : oui non

● J'adhère à la Confédération paysanne de l'Ariège (chèque à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège)

○ Cotisation annuelle + abonnement au journal LE REGAIN : 50 €

○ Cotisation annuelle SOUTIEN + abonnement au journal LE REGAIN : prix libre (> 50 €)

Dans un souci de représentativité professionnelle et de légitimité de la Confédération paysanne, les porteurs de projet ne peuvent pas adhérer au syndicat en tant que membre actif. Si vous êtes dans ce cas, nous vous encourageons vivement à adhérer à l'ADEAR09 et à nous rejoindre dès l'installation effective !

● Je m'abonne au journal Le regain (sans adhésion) : 10 €

● J'adhère à l'ADEAR de l'Ariège, cotisation annuelle : 20 € (chèque à l'ordre de l'ADEAR de l'Ariège)

Confédération Paysanne de l'Ariège - 32 avenue du Général De Gaulle - 09000 FOIX - 056 102 1431 - confariège@gmail.com